

10 Faits divers & Justice

Installation du tribunal spécial chargé de la répression de la délinquance économique et financière

Faire œuvre de salubrité publique

ESSONE NDONG

Libreville/Gabon

C'est en ces termes que le tout nouveau président de cette juridiction, Ebang Ondo Eyi, perçoit la mission de cette dernière.

LE nouveau tribunal spécial chargé de la répression de la délinquance économique et financière a été installé lundi dernier au cours d'une double audience solennelle dont la première était présidée par le premier président de la Cour d'appel spéciale, Mme Emma Nganga-Kouya. Tandis que la seconde (consacrée à la prestation de serment de trois nouveaux greffiers devant y officier) l'était par le tout nouveau président de cette juridiction, M. Ebang Ondo Eyi.

De nombreuses personnalités, dont le vice-Premier ministre en charge de la



La Cour d'appel spéciale présidée par Mme Emma Nganga-Kouya (au centre) a dirigé l'audience solennelle d'installation de la nouvelle juridiction.

Justice, Séraphin Moundounga (qu'assistaient les premiers présidents du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation) ont pris part à cet événement qui consacrait la mise en place de cette nouvelle juridiction destinée à traquer les délinquants en col blanc, responsables des détournements des fonds publics, de blanchiment de capitaux, de corruption, etc.

D'entrée, le président de

céans, Mme Nganga-Kouya s'est félicitée de l'avènement de cette juridiction, créée à la faveur du Conseil supérieur de la magistrature du 24 août 2015. Pour sa part, le procureur général près la Cour d'appel spéciale, Emile Kandiri, a d'abord relevé le caractère exceptionnel de cette audience consacrant l'ouverture du nouveau tribunal spécial et l'installation des nouveaux magistrats qui y sont affectés. « Cette céré-



Le nouveau procureur du tribunal spécial, Sidonie Flore Ouwé, lors de son allocution.

monie sera, à n'en point douter, inscrite en lettres d'or dans les annales de la justice gabonaise», dira-t-il. Avant d'inviter la nouvelle juridiction à engager des actions de communication multiformes, en vue d'informer sur ses missions. Toutefois, il devait insister et prévenir sur le fait que « chacun a intérêt à reconsidérer son comportement et ses pratiques », eu égard au champ de compétences très élargi du tribunal spé-

cial, qui couvre l'ensemble du territoire national. D'ailleurs, le ministère public veut que les choses aillent vite : « Il n'y aura pas d'état de grâce pour vous », ajoutera-t-il.

Peu après le serment des nouveaux greffiers, le nouveau procureur de la République près le tribunal spécial chargé de la répression de la délinquance économique et financière, Mme Sidonie-Flore Ouwé, après avoir adressé les re-

merciements aux plus hautes autorités de l'Etat pour les choix portés sur eux, a décliné les principaux axes qui vont guider son action, à savoir la discrétion, l'efficacité et la responsabilité. Non sans indiquer que la célérité dans le traitement des dossiers doit être de mise, au regard de l'ampleur de la gabegie qui a gangrené la société en compromettant la réalisation de nombreux projets financés par l'Etat. Vue sous cet angle-là, la tâche de la nouvelle juridiction s'annonce laborieuse.

Le président du tribunal spécial, Ebang Ondo-Eyi a indiqué que le travail sera ardu, parce qu'il n'y aura pas de « justiciable d'honneur ». D'ailleurs, lui-même perçoit ce challenge comme « une œuvre de salubrité publique » qu'il va falloir mener avec détermination et fermeté. Le ton est-il donné?

Accident de la circulation sur le Boulevard-Triomphal

Henry-Joël Moundjiegou meurt sur-le-champ

COE

Libreville/Gabon

UN accident mortel de la circulation s'est produit dans la nuit de samedi à dimanche, vers 5 h du matin, sur le Boulevard-Triomphal. Henry-Joël Moundjiegou Moundjiegou, un Gabonais de 26 ans et ingénieur à la direction Réseau de la société Airtel Gabon depuis un mois et demi, y a trouvé la mort, tué sur-le-champ. Des témoignages recueillis sur le lieu de l'accident révèlent que le véhi-

cule de service du défunt, de marque Toyota double cabine, de couleur blanche, roulait dans le sens Rond-point de la Démocratie-Affaires étrangères, à une vitesse excessive. L'employé d'Airtel venait de quitter son lieu de travail pour son domicile, situé à Derrière-l'Assemblée nationale.

Parvenu à quelques mètres de l'immeuble du Conseil national de la démocratie (CND), Henry-Joël Moundjiegou Moundjiegou a, semble-t-il, été surpris par un rebond, phénomène fréquent sur cette partie de



Photo : DR

Cruel destin pour Henry-Joël Moundjiegou Moundjiegou.



Photo : COE

Une partie de la barrière du CND endommagée par le véhicule accidenté.

la chaussée. En raison de la vitesse, et du caractère glissant de la voie à ce moment-là - une fine pluie venait de tomber sur Libreville -, ses tentatives visant à freiner pour immobiliser son véhicule s'avérèrent infructueuses. Devenue incontrôlable, l'automobile a percuté le portail de la clôture du CND, qu'il a entièrement arraché au passage. Une partie de la barrière de l'institution a d'ailleurs subi des dégâts du fait de cet impact. Le véhicule de Henry-Joël a terminé sa course dans la cour du

Conseil qui, heureusement, était déserte à cette heure de la matinée. Le choc était si violent que le Toyota a fini en un amas de ferraille. Quelques riverains, tirés de leur sommeil par le bruit de l'impact, ont accouru pour tenter de sauver la victime, qui se trouvait seule à bord. Mais ils n'ont fait que constater les dégâts. Henry-Joël Moundjiegou Moundjiegou meurt alors que ses enfants jumeaux, âgés seulement de 2 ans, avaient grandement besoin de leur papa. Cruel destin.

Viol sur mineure à Port-Gentil

Narcisse Kouakanou au Château, en attendant la Cour criminelle

Vianney MADZOU

Port-Gentil/Gabon

AVOIR des relations sexuelles avec une mineure, fût-elle consentante, est considéré comme un viol passible de la réclusion criminelle à temps et à perpétuité, si le coupable a autorité sur la victime. Narcisse Kouakanou, ressortissant béninois de 29 ans, qui entretenait une relation amoureuse avec la jeune BMMC, 14 ans, vient de l'apprendre à ses dépens.

Au début du mois d'octobre, il interpelle la jeune fille dans une rue de Port-Gentil, au quartier Roger Butin, sans se soucier de son âge. La conversation est fructueuse, puisqu'elle sonne le début d'une idylle

qui conduira la jeune fille dans son lit à trois reprises. La première fois dans son atelier, où il travaille comme carreleur au quartier Roger Butin; la deuxième fois chez la jeune fille, en l'absence des parents de cette dernière et, pour terminer, chez la jeune Béninoise.

La relation devenait donc sérieuse au fil des jours et le couple nageait dans le bonheur, avant que les parents de l'adolescente ne prennent connaissance des messages inquiétants sur son téléphone. Ils découvrent, ahuris, que leur fille, qu'ils croient encore pucelle, a hélas, déjà franchi le rubicond. Animés par le souci de protéger celle-ci, qui a un parcours scolaire exemplaire - à 14 ans elle est en classe de 4e -, les pa-



Photo : DR

rents déposent plainte contre son petit ami au commissariat de police de Port-Gentil. Ce dernier est interpellé, puis gardé à vue dans le

Narcisse Kouakanou en route pour le Château, où il attendra la tenue de la prochaine session de la Cour criminelle.

cadre de l'enquête facilitée par les aveux du mis en cause, qui s'arc-boute sur le fait que la jeune fille était consentante. Une version confirmée par cette dernière. Mais ce que Narcisse Kouakanou ignore, c'est que ce consentement sur lequel il s'appuie ne change rien à sa situation. Il se trouve vicié, au vu de l'âge de la fille.

Ainsi, le 23 octobre 2015, le jeune homme est déféré devant le procureur de la République, qui requiert l'ouverture d'une information judiciaire par le juge d'instruction. C'est ce dernier qui, par la suite, place Narcisse Kouakanou en détention préventive à la prison du Château, après l'avoir inculpé pour crime de viol sur mineure de moins de quinze ans.